



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Soixante-dixième réunion plénière**

Genève, 20-22 juin 2022

Point 6 f) de l'ordre du jour provisoire

Rapports, directives et recommandations élaborés

sous les auspices de la Conférence :

Classification des activités statistiques**Version 2.0 de la Classification des activités statistiques
et notes explicatives****Document établi par l'équipe spéciale chargée de mettre à jour
la Classification des activités statistiques***Résumé*

Le présent projet de version 2.0 actualisée de la Classification des activités statistiques a été établi par une équipe spéciale composée de représentants du Canada, de l'Irlande, du Mexique (présidence), de la Nouvelle-Zélande, d'Eurostat, de la Division de statistique de l'ONU et de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a examiné le document en février 2022 et prié le secrétariat de le transmettre à tous les pays et organisations internationales membres de la Conférence pour consultation par voie électronique. Une note technique relative aux principes et au processus d'établissement d'une version actualisée de la classification figure à l'annexe 1.

Si la consultation donne des résultats positifs, une fois que les observations reçues dans ce cadre auront été prises en compte, la Classification des activités statistiques sera présentée à la réunion plénière de 2022 de la Conférence pour approbation.

Il est ensuite prévu que la Classification soit intégrée à la famille internationale des classifications statistiques et présentée à la Commission de statistique de l'ONU, par l'intermédiaire du Comité d'experts de l'ONU en classifications statistiques internationales, pour qu'elle devienne une classification mondiale. La responsabilité de la Classification des activités statistiques serait alors transférée à la Division de statistique de l'ONU. C'est pourquoi cette dernière mène en parallèle une consultation mondiale afin de recueillir d'autres observations et de faire avancer le processus.



I. Classification des activités statistiques, version 2.0

1. La Classification des activités statistiques a pour but de classer les informations sur les activités statistiques (collecte, traitement et diffusion des données, renforcement des capacités, manifestations organisées dans ce domaine, groupes de travail, etc.). Elle fournit une structure globale qui facilite la recherche des informations. Les domaines 1 à 5 (portant sur un sujet en particulier) peuvent également servir à classer des données et des produits statistiques.

2. Il s'agit d'une classification analytique, dont les composants ne s'excluent pas complètement les uns les autres. Il arrive qu'un élément puisse être classé dans plusieurs domaines, auquel cas les utilisateurs peuvent décider où le ranger en fonction de leur besoin précis.

A. Domaine 1 – Statistiques démographiques et sociales

- 1.1 Population
- 1.2 Migrations
- 1.3 Main-d'œuvre
- 1.4 Éducation
- 1.5 Santé
- 1.6 Revenus et consommation
- 1.7 Protection sociale
- 1.8 Établissements humains et logement
- 1.9 Culture
- 1.10 Budgets-temps

B. Domaine 2 – Statistiques économiques

- 2.1 Comptes et statistiques macroéconomiques
 - 2.1.1 Système de comptabilité nationale
 - 2.1.2 Balance des paiements et position extérieure globale
 - 2.1.3 Statistiques de finances publiques
 - 2.1.4 Statistiques monétaires et financières
 - 2.1.5 Système de comptabilité environnementale et économique
 - 2.1.6 Autres statistiques macroéconomiques
- 2.2 Statistiques sur les entreprises
 - 2.2.1 Statistiques de court terme sur les entreprises
 - 2.2.2 Statistiques structurelles sur les entreprises
 - 2.2.3 Démographie et dynamique des entreprises
 - 2.2.4 Entrepreneuriat
 - 2.2.5 Statistiques sur les entreprises multinationales
 - 2.2.6 Autres statistiques sur les entreprises
- 2.3 Agriculture, sylviculture et pêche
- 2.4 Énergie

- 2.5 Extraction, fabrication, construction
- 2.6 Transports
- 2.7 Tourisme
- 2.8 Services bancaires, financiers et d'assurance
- 2.9 Commerce et autres services
- 2.10 Commerce international
- 2.11 Prix
- 2.12 Science, technologie et innovation

C. Domaine 3 – Statistiques sur l'environnement

- 3.1 Conditions et qualité de l'environnement
- 3.2 Ressources de l'environnement et leur utilisation
- 3.3 Résidus dans l'environnement
- 3.4 Événements dangereux et catastrophes
- 3.5 Établissements humains et salubrité de l'environnement
- 3.6 Protection et gestion de l'environnement et collaboration en la matière

D. Domaine 4 – Statistiques sur la gouvernance

- 4.1 Non-discrimination et égalité
- 4.2 Participation
- 4.3 Ouverture et transparence
- 4.4 Accès au système judiciaire et qualité de la justice
- 4.5 Réactivité
- 4.6 Absence de corruption
- 4.7 Confiance
- 4.8 Sûreté et sécurité

E. Domaine 5 – Statistiques transsectorielles

- 5.1 Développement durable
- 5.2 Droits de l'homme
- 5.3 Genre et groupes de population particuliers
- 5.4 Conditions de vie et pauvreté
- 5.5 Changements climatiques
- 5.6 Société de l'information et transition numérique
- 5.7 Économie circulaire
- 5.8 Autres statistiques transsectorielles non classées ailleurs

F. Domaine 6 – Infrastructure et méthodes statistiques

- 6.1 Métadonnées
- 6.2 Infrastructure statistique
 - 6.2.1 Classifications
 - 6.2.2 Registres statistiques des entreprises
 - 6.2.3 Registres de la population
 - 6.2.4 Registres des logements et des bâtiments
 - 6.2.5 Registres des exploitations agricoles
- 6.3 Sources de données
 - 6.3.1 Recensements de la population et de l'habitation
 - 6.3.2 Recensements des entreprises et des exploitations agricoles
 - 6.3.3 Enquêtes auprès des ménages et des particuliers
 - 6.3.4 Enquêtes auprès des entreprises et des exploitations agricoles
 - 6.3.5 Sources administratives
 - 6.3.6 Science des données
 - 6.3.7 Données géospatiales
- 6.4 Échange et partage de données
- 6.5 Édition de données
- 6.6 Analyse des données
- 6.7 Désagrégation des données
- 6.8 Confidentialité des statistiques et protection contre la divulgation
- 6.9 Diffusion et communication des données

G. Domaine 7 – Questions de stratégie et de gestion

- 7.1 Cadres institutionnels et principes, rôle et organisation de la statistique officielle
- 7.2 Coordination statistique nationale
- 7.3 Gestion de la qualité
- 7.4 Gestion des ressources humaines
- 7.5 Gestion de l'informatique, de l'information et de la connaissance
- 7.6 Gestion des autres ressources
- 7.7 Coordination des statistiques internationales
- 7.8 Renforcement des capacités

II. Notes explicatives

A. Domaine 1 – Statistiques démographiques et sociales

1.1 Population

Couvre les statistiques sur la population et démographiques, notamment des sujets tels que la démographie, les statistiques de l'état civil, la structure et l'accroissement de la population,

les projections démographiques, les familles et les ménages (mariages, divorces, taille des ménages).

Est exclu le sujet suivant :

- Causes de décès (1.5).

1.2 Migrations

Couvre les statistiques sur les mouvements de personnes, de réfugiés, de demandeurs d'asile et de travailleurs, la durée de séjour ou d'absence des migrants, l'immigration, l'émigration, les flux et stocks migratoires, etc.

Est exclu le sujet suivant :

- Traite des êtres humains (4.8).

1.3 Main-d'œuvre

Couvre les statistiques sur la population active, le marché du travail, l'emploi et le chômage, plus précisément les sujets suivants : population économiquement active, conditions de travail, santé et sécurité au travail (accidents du travail, lésions et maladies professionnelles, problèmes de santé d'origine professionnelle), horaires et durée de travail et autres conditions de travail, grèves et lock-outs, vacances de poste, création d'emplois, salaires et traitements et coût de la main-d'œuvre.

Sont exclus les sujets suivants :

- Travailleurs migrants (1.2) ;
- Assurance chômage et allocations de chômage (1.7) ;
- Syndicalisation (4.2) ;
- Statistiques sur la main-d'œuvre collectées auprès des entreprises (2.2).

1.4 Éducation

Couvre la scolarisation, l'analphabétisme, les établissements d'enseignement et systèmes éducatifs, les ressources humaines et financières investies dans l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie, la formation professionnelle et pour adultes, les effets de l'éducation, les évaluations des résultats des élèves, etc.

1.5 Santé

Couvre les activités statistiques liées à la santé et à la mortalité, notamment les sujets suivants : espérance de vie, état de santé, santé et sécurité, déterminants de la santé (mode de vie, alimentation, tabagisme, alcoolisme, etc.), ressources et dépenses de santé, systèmes de soins de santé, morbidité et mortalité (y compris la mortalité infantile et juvénile), hospitalisations, causes de maladie et de décès, maladies particulières (par exemple le sida), handicaps, consommation et ventes de produits pharmaceutiques, personnels de santé, rémunération des professions de la santé, salubrité de l'environnement, inégalités en matière de santé, comptes de la santé.

Sont exclus les sujets suivants :

- Santé et sécurité au travail (1.3) ;
- Victimes de comportements délictueux (4.8) ;
- Accidents de la circulation (2.6).

1.6 Revenus et consommation

Couvre les statistiques sur les revenus et les dépenses des ménages, du point de vue des ménages ou au niveau individuel (tous types de revenus et de dépenses), notamment les sujets suivants : répartition des revenus, revenus en nature, transferts de revenu envoyés et reçus, indicateurs de pauvreté en fonction du revenu ou des dépenses, protection des

consommateurs, modes de consommation, biens de consommation et biens durables, patrimoine et dette des ménages.

Sont exclus les sujets suivants :

- Mécanismes de protection sociale contre divers risques (1.7) ;
- Régimes fiscaux (2.1.3) ;
- Pauvreté au sens pluridimensionnel (5.4) ;
- Conditions de vie (5.4).

1.7 Protection sociale

Couvre les statistiques sur les mesures de protection contre les risques de revenus insuffisants pour cause de chômage, de maladie, d'invalidité, de vieillesse, de responsabilités parentales, de perte d'un conjoint ou d'un parent, etc., notamment sur les bénéficiaires de pensions de retraite, les régimes de sécurité sociale et les dépenses de protection sociale.

Sont exclus les sujets suivants :

- Compagnies d'assurance en tant qu'acteurs économiques (2.8) ;
- Fonds de pension en tant qu'acteurs sur les marchés financiers (2.8).

1.8 Établissements humains et logement

Couvre les activités statistiques relatives au logement, aux habitations et aux établissements humains.

Est exclu le sujet suivant :

- Loyers (2.11).

1.9 Culture

Couvre les statistiques relatives aux activités culturelles dans la société, telles que le théâtre, les cinémas, les musées, les bibliothèques, les médias, la production littéraire, les sports et les loisirs, ainsi que les dépenses culturelles et le financement de la culture.

1.10 Budgets-temps

Couvre les statistiques sur l'utilisation du temps par les personnes, souvent en lien avec l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (pour concilier les responsabilités familiales et le travail rémunéré) et avec le travail non rémunéré.

Est exclu le sujet suivant :

- Horaires et durée de travail (1.3).

B. Domaine 2 – Statistiques économiques

2.1 Comptes et statistiques macroéconomiques

Couvre la compilation des comptes macroéconomiques et des statistiques macroéconomiques, y compris les secteurs institutionnels et les industries. Cette catégorie englobe l'agrégation, la consolidation et le rapprochement des différentes composantes des statistiques économiques.

2.1.1 Système de comptabilité nationale

Couvre la compilation des comptes nationaux, y compris la séquence des comptes, les comptes du secteur institutionnel, les comptes satellites et les comptes régionaux. Cette catégorie peut être divisée en plusieurs sous-catégories : comptes de PIB selon l'optique de la production ou des dépenses, tableaux des ressources et des emplois et tableaux entrées-sorties.

Sont exclus les sujets suivants :

- Balance des paiements et position extérieure globale (2.1.2) ;
- Statistiques de finances publiques (2.1.3) ;
- Statistiques monétaires et financières (2.1.4) ;
- Système de comptabilité environnementale et économique (2.1.5) ;
- Indicateurs composites couvrant plusieurs domaines de l'économie (2.1.6).

2.1.2 *Balance des paiements et position extérieure globale*

Couvre la balance des paiements et la position extérieure globale.

Est exclu le sujet suivant :

- Statistiques sur le commerce international des biens et services (2.10).

2.1.3 *Statistiques de finances publiques*

Couvre les statistiques sur les finances publiques.

2.1.4 *Statistiques monétaires et financières*

Couvre les statistiques monétaires et financières du secteur privé, y compris les statistiques sur l'investissement étranger direct (IED).

Est exclu le sujet suivant :

- Statistiques de finances publiques (2.1.3).

2.1.5 *Système de comptabilité environnementale et économique*

Couvre le Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE). Inclut les comptes des écosystèmes et des comptes thématiques tels que la comptabilité de l'eau, de l'énergie, des forêts, des océans, etc. Sont exclues les statistiques classiques sur l'environnement qui ne sont pas compilées sous la forme de comptes.

Sont exclus les sujets suivants :

- Statistiques sur l'agriculture, la sylviculture et la pêche (2.3) ;
- Statistiques sur l'énergie (2.4) ;
- Statistiques sur l'environnement (3) ;
- Ressources de l'environnement et leur utilisation (3.2).

2.1.6 *Autres statistiques macroéconomiques*

Couvre les indicateurs macroéconomiques qui ne sont classés nulle part ailleurs, tels que l'analyse des cycles économiques ou les indicateurs composites.

2.2 **Statistiques sur les entreprises**

Couvre les statistiques à l'échelle de l'économie sur les activités des entreprises dans les différents secteurs (contrairement aux catégories 2.3 à 2.9 qui portent sur des secteurs particuliers). Inclut notamment les sujets suivants : statistiques sur les activités économiques des entreprises, démographie des entreprises, investissement des entreprises, services aux entreprises, demande de services, résultats de l'industrie, entreprises en fonction de la taille, production industrielle, produits de base, structure des ventes et des services, produits des activités de service, organisations à but non lucratif, statistiques sur la main-d'œuvre collectées auprès des entreprises.

Sont exclus les sujets suivants :

- Statistiques sur des secteurs particuliers (2.3 à 2.9) ;
- Registres statistiques des entreprises (6.2.2).

2.2.1 *Statistiques de court terme sur les entreprises*

Couvre la compilation des statistiques sur les entreprises collectées à une fréquence plus rapprochée que chaque année (statistiques trimestrielles, mensuelles, etc.) dans plusieurs secteurs. Cette catégorie inclut les enquêtes de conjoncture et les enquêtes sur l'emploi et les salaires si elles sont menées auprès des entreprises.

Sont exclus les sujets suivants :

- Salaires déclarés comme source de revenu des ménages (1.6) ;
- Statistiques de court terme sur un secteur particulier (2.3 à 2.9) ;
- Indicateurs de court terme sur le commerce international (2.10) ;
- Indices des prix à la production (2.11).

2.2.2 *Statistiques structurelles sur les entreprises*

Couvre la structure, l'activité économique et les résultats des entreprises dans plusieurs secteurs pour chaque année.

Sont exclus les sujets suivants :

- Démographie et dynamique des entreprises (2.2.3) ;
- Entrepreneuriat (2.2.4) ;
- Statistiques sur les résultats d'un secteur particulier (2.3 à 2.9) ;
- Commerce de biens et de services par caractéristique d'entreprise (2.10).

2.2.3 *Démographie et dynamique des entreprises*

Couvre les évolutions démographiques des entreprises, telles que les naissances, les décès et la survie, dans l'ensemble de l'économie ou dans des secteurs particuliers.

Sont exclus les sujets suivants :

- Statistiques structurelles sur les entreprises (2.2.2) ;
- Entrepreneuriat (2.2.4).

2.2.4 *Entrepreneuriat*

Couvre la mesure des déterminants, des résultats et des incidences des activités d'entrepreneuriat des personnes et des organisations. Inclut également les études sur l'entrepreneuriat dans l'optique du genre et de divers sous-groupes de population.

2.2.5 *Statistiques sur les entreprises multinationales*

Couvre l'étude des entreprises multinationales dans les différents secteurs. Sont également incluses les statistiques sur les filiales étrangères (statistiques du commerce des services des filiales étrangères), mais sont exclus les investissements étrangers directs des entreprises multinationales.

Est exclu le sujet suivant :

- Investissements étrangers directs (2.1.4).

2.2.6 *Autres statistiques sur les entreprises*

Couvre les autres domaines des statistiques sur les entreprises qui ne sont pas classés ailleurs. Inclut, par exemple, les statistiques relatives à l'impact des entreprises sur le bien-être et la durabilité.

2.3 **Agriculture, sylviculture et pêche**

Couvre les statistiques relatives à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche, notamment les sujets suivants : statistiques monétaires sur l'agriculture (comptes économiques agricoles),

structures agricoles (structure des exploitations agricoles), commerce des produits agricoles, production végétale et animale, produits de base agricoles, statistiques sur l'agro-industrie (y compris la production et la sécurité alimentaires), agriculture biologique et aliments issus de cette agriculture, tableaux des sources et des emplois des produits, statistiques sur les forêts et les produits forestiers, commerce de produits forestiers, pêches.

Sont exclus les sujets suivants :

- Apports de main-d'œuvre agricole (1.3) ;
- Dépenses publiques pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche (2.1.3) ;
- Évaluation des ressources forestières (2.1.5) ;
- Comptabilité environnementale pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche (2.1.5) ;
- Incendies de forêt (3.4).

2.4 Énergie

Couvre l'approvisionnement en énergie, l'utilisation d'énergie, les bilans énergétiques, la sécurité de l'approvisionnement, les marchés de l'énergie, le commerce intérieur de l'énergie, l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelable.

Sont exclus les sujets suivants :

- Dépenses des ménages liées à la consommation d'énergie (1.6) ;
- Dépenses publiques consacrées à l'énergie (2.1.3) ;
- Comptes de l'énergie (2.1.5) ;
- Commerce international des produits énergétiques (2.10) ;
- Prix des produits énergétiques (2.11).

2.5 Extraction, fabrication, construction

Couvre les statistiques relatives aux activités industrielles d'extraction, de fabrication et de construction.

Est exclu le sujet suivant :

- Prix des produits manufacturés et indices des prix à la production (2.11).

2.6 Transports

Couvre les statistiques sur tous les modes de transport intérieur (aérien, ferroviaire, routier, fluvial, maritime, par canalisation), notamment les sujets suivants : infrastructure de transport, matériel, flux de circulation, mobilité personnelle, sécurité, accidents de transports, consommation d'énergie, entreprises de transport, transport de voyageurs et de marchandises, tendances du secteur des transports, accidents de la route.

Sont exclus les sujets suivants :

- Transport touristique (2.7) ;
- Transport international (2.10) ;
- Coût des services de transport (2.11).

2.7 Tourisme

Couvre les statistiques sur l'activité des visiteurs (arrivées et départs, nuitées, dépenses, but de la visite, etc.) associée à différentes formes de tourisme (récepteur, intérieur et émetteur), sur les activités et l'infrastructure de l'industrie touristique et sur l'emploi déclaré par l'industrie touristique.

Sont exclus les sujets suivants :

- Comptes satellites du tourisme (2.1.1) ;

- Prix des services touristiques (2.11) ;
- Incidences du tourisme sur l'environnement (3.5).

2.8 Services bancaires, financiers et d'assurance

Couvre les statistiques sur les marchés monétaires, bancaires et financiers, y compris les comptes financiers, l'offre de monnaie, les taux d'intérêt, les taux de change, les indicateurs des marchés boursiers, les titres, la rentabilité bancaire, l'assurance privée, les statistiques sur la gestion des fonds de pension, les indicateurs de solidité financière.

Sont exclus les sujets suivants :

- Bénéficiaires des fonds de pension privés (1.7) ;
- Financement des pensions de retraite publiques et des autres régimes publics de sécurité sociale (1.7).

2.9 Commerce et autres services

Couvre le commerce et les services intérieurs, y compris le commerce de biens et de services et les activités de service qui ne sont pas classées ailleurs.

Sont exclus les sujets suivants :

- Transports (2.6) ;
- Tourisme (2.7) ;
- Services financiers (2.8) ;
- Commerce international (2.10).

2.10 Commerce international

Couvre le commerce transfrontières de biens et de services, y compris les statistiques sur le commerce de marchandises par caractéristique d'entreprise et sur le commerce de services par caractéristique d'entreprise, le transport international, les droits de douane, l'accès aux marchés, l'aide étrangère, l'aide au développement, les flux de ressources vers les pays en développement.

Sont exclus les sujets suivants :

- Balance des paiements (2.1.2) ;
- Investissement étranger direct (2.1.4) ;
- Statistiques sur les filiales étrangères (2.2.5).

2.11 Prix

Couvre toute activité statistique portant sur les prix, y compris les parités de pouvoir d'achat et les comparaisons internationales du PIB, notamment les sujets suivants : indices des prix à la consommation, inflation, indices des prix à la production, indices des prix pour des produits et des services particuliers (par exemple produits informatiques ou loyers).

Sont exclus les sujets suivants :

- Salaires (1.6 et 2.2.1) ;
- Taux d'intérêt (2.8) ;
- Taux de change (2.8).

2.12 Science, technologie et innovation

Couvre la recherche-développement, l'innovation, les brevets, les ressources humaines en science, technologie et innovation, les industries technologiques de pointe et les services fondés sur la connaissance, la biotechnologie, le financement de la recherche-développement et de l'innovation.

Est exclu le sujet suivant :

- Technologies de l'information et des communications (5.6).

C. Domaine 3 – Statistiques sur l'environnement

La ventilation de ce domaine suit la structure du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, approuvé par la Commission de statistique de l'ONU en 2013. On trouvera une ventilation plus détaillée des domaines statistiques dans le Cadre.

Est exclu le sujet suivant :

- Système de comptabilité environnementale et économique (2.1.5).

3.1 Conditions et qualité de l'environnement

Couvre les statistiques sur les caractéristiques physiques, biologiques et chimiques de l'environnement. Dans le Cadre, ce domaine est divisé en trois sous-composants : 1) conditions physiques de l'atmosphère, informations hydrographiques, informations géologiques et topographiques et caractéristiques des sols ; 2) couvert terrestre, écosystèmes et biodiversité, zones et espèces protégées ; 3) qualité de l'air, de l'eau et des sols.

3.2 Ressources de l'environnement et leur utilisation

Couvre les statistiques sur les ressources environnementales (actifs) et est étroitement lié aux comptes d'actifs et aux comptes de flux physiques du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE). Le champ statistique englobe les stocks, les variations, la production, le commerce et l'utilisation (consommation) des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, y compris les ressources aquatiques, les cultures et les animaux d'élevage.

3.3 Résidus dans l'environnement

Couvre les statistiques relatives aux résidus générés par les processus de production et de consommation, concernant leur quantité et leurs caractéristiques, leur gestion et leur rejet dans l'environnement. Les principaux groupes de résidus sont les émissions dans l'air (y compris les gaz à effet de serre), l'eau ou les sols, les eaux usées et les déchets, et les rejets de substances chimiques.

3.4 Événements dangereux et catastrophes

Couvre les statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes, tant naturels que technologiques, ainsi qu'à leurs effets sur le bien-être humain et les infrastructures. Ce domaine inclut les statistiques relatives à la survenue, la fréquence et l'intensité des événements dangereux et des catastrophes, ainsi qu'à leurs répercussions sur les vies et les habitats humains, et sur l'environnement dans son ensemble.

3.5 Établissements humains et salubrité de l'environnement

Couvre les statistiques relatives à l'environnement dans lequel les humains vivent et travaillent, en particulier en ce qui concerne les conditions de vie et la salubrité de l'environnement. Dans le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, ce domaine est divisé en deux sous-composants : 1) établissements humains, infrastructure et exposition à des conditions environnementales potentiellement nocives ; 2) salubrité de l'environnement, c'est-à-dire les effets des conditions environnementales et de la pollution sur la santé humaine.

3.6 Protection et gestion de l'environnement et collaboration en la matière

Couvre les statistiques relatives aux ressources consacrées à la protection et à la gestion de l'environnement et à la collaboration en la matière. Ce domaine est divisé en quatre sous-composants : 1) dépenses consacrées à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources ; 2) gouvernance et réglementation de l'environnement ; 3) préparation aux

événements dangereux et gestion des catastrophes ; 4) information et sensibilisation relative à l'environnement.

D. Domaine 4 – Statistiques sur la gouvernance

Ce domaine est ventilé suivant la structure du manuel relatif aux statistiques sur la gouvernance approuvé par la Commission de statistique de l'ONU en 2020. On trouvera une ventilation plus détaillée des domaines statistiques dans le manuel. (Ce domaine remplace et élargit le sous-domaine 1.8, Justice et criminalité, de la version de 2009 de la Classification des activités statistiques.)

4.1 Non-discrimination et égalité

Couvre les statistiques mesurant toute différence de traitement en fonction de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique, de l'origine, de la religion ou du statut économique ou autre dans l'intention ou avec pour effet de contrarier l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Inclut la discrimination directe aussi bien qu'indirecte.

4.2 Participation

Couvre les statistiques relatives à la manière dont les personnes prennent part aux affaires politiques et publiques, notamment : inscription sur les listes électorales, vote ou candidature aux élections, membres d'organes législatifs, exécutifs et judiciaires, accès à des postes dans la fonction publique, affiliation à un syndicat et participation à des activités politiques, à titre individuel ou en tant que membre d'un parti politique ou d'une autre organisation non gouvernementale.

4.3 Ouverture et transparence

Couvre les statistiques relatives au degré auquel les institutions publiques donnent accès aux informations et sont transparentes dans leurs processus de prise de décision et d'élaboration de politiques. Plus précisément, inclut l'accès à l'information, les dispositions relatives à la transparence dans la gestion des affaires publiques, la liberté d'expression et le pluralisme des médias.

4.4 Accès au système judiciaire et qualité de la justice

Couvre les statistiques relatives à la capacité des personnes à défendre et faire respecter leurs droits et à obtenir un règlement juste des problèmes pouvant faire l'objet d'un recours en justice, en saisissant des institutions judiciaires formelles ou informelles impartiales et en bénéficiant d'une aide juridique adéquate. Couvre la justice pénale et civile, y compris l'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'assistance des avocats, des procédures, des décisions et des résultats.

4.5 Réactivité

Couvre les statistiques relatives à la possibilité pour les personnes de s'exprimer sur les actions des pouvoirs publics et à leur satisfaction à cet égard.

4.6 Absence de corruption

Couvre les statistiques relatives : 1) au degré d'intolérance à la corruption (valeurs éthiques, principes et normes qui renforcent la résistance face aux pratiques de corruption) ; 2) aux niveaux et aux tendances des pratiques de corruption ; 3) à la lutte des pouvoirs publics contre la corruption.

4.7 Confiance

Couvre les statistiques relatives à la confiance des personnes dans les institutions, en particulier dans le parlement, le gouvernement national et le système judiciaire, ainsi que dans les autres personnes.

4.8 Sûreté et sécurité

Couvre les statistiques sur la criminalité, la victimisation, la violence, les perceptions de sécurité, la traite des êtres humains, l'ampleur des pertes en vies humaines directement imputables à des opérations armées et la qualité des institutions de maintien de l'ordre et de justice pénale.

E. Domaine 5 – Statistiques transsectorielles

Concerne les travaux d'ordre conceptuel ou relatifs aux données reposant sur des approches thématiques qui nécessitent de rassembler des données concernant différents domaines afin de répondre aux besoins en données pour définir les actions à mener aux fins du développement. Ce domaine couvre également les activités statistiques qui englobent au moins deux des domaines thématiques susmentionnés ou qui ne sont pas classées ailleurs.

5.1 Développement durable

Couvre les activités relatives aux indicateurs et aux cadres de suivi du développement durable, du bien-être, etc., y compris les indicateurs permettant d'évaluer l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable.

Sont exclus les sujets suivants :

- Comptabilité environnementale (2.1.5) ;
- Statistiques sur l'environnement (3).

5.2 Droits de l'homme

Couvre les activités relatives aux indicateurs et aux cadres de suivi des droits de l'homme (par exemple, approche des données fondée sur les droits de l'homme, indicateurs du Protocole de San Salvador).

5.3 Genre et groupes de population particuliers

Couvre les activités relatives aux indicateurs et aux cadres de suivi du genre et de groupes de population particuliers, tels que les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les minorités (par exemple, ensembles d'indicateurs de genre, indicateurs sur le vieillissement).

5.4 Conditions de vie et pauvreté

Couvre les activités relatives aux indicateurs et aux cadres de suivi des conditions de vie et de la pauvreté sous leurs différents aspects, notamment économique et social (par exemple, indice de développement humain, indice de pauvreté multidimensionnelle). Inclut les travaux sur les méthodes pluridimensionnelles permettant de mesurer la pauvreté, les conditions de vie au sens large, l'inclusion et l'exclusion sociales, les indicateurs sociaux et la situation sociale.

5.5 Changements climatiques

Couvre les activités portant sur les statistiques, les indicateurs et les cadres relatifs aux changements climatiques (par exemple, ensembles d'indicateurs et de statistiques relatifs aux changements climatiques). Cela peut concerner les émissions de gaz à effet de serre, les facteurs des changements climatiques, les effets de ces changements et les mesures d'atténuation et d'adaptation.

Sont exclus les sujets suivants :

- Comptabilité environnementale (2.1.5) ;
- Statistiques sur l'environnement (3).

5.6 Société de l'information et transition numérique

Couvre les activités relatives aux statistiques, indicateurs et cadres de suivi de la transformation numérique, de l'utilisation des technologies de l'information et des communications et de leurs effets sur la société. Ces sujets sont abordés sous un angle plus large que les aspects économiques, en tenant notamment compte du bien-être dans une société numérique. Sont incluses les activités relatives à l'utilisation et à l'application d'Internet, au commerce des technologies de l'information et des communications, à l'utilisation des ordinateurs, à la connectivité à haut débit, au commerce électronique, etc.

Est exclu le sujet suivant :

- Statistiques sur les entreprises (2.2).

5.7 Économie circulaire

Couvre les activités relatives aux indicateurs de suivi des progrès réalisés sur la voie d'une économie circulaire (par exemple, les indicateurs de l'économie circulaire de la Commission européenne, l'inventaire des indicateurs de l'économie circulaire de l'OCDE).

Est exclu le sujet suivant :

- Statistiques sur les entreprises (2.2).

5.8 Autres statistiques transsectorielles non classées ailleurs

Couvre les domaines statistiques qui ne sont pas classés dans les domaines 1 à 4 ci-dessus ni dans l'une des catégories précédentes de statistiques transsectorielles. Dans cette catégorie entrerait tout cadre politique général susceptible d'être adopté.

F. Domaine 6 – Infrastructure et méthodes statistiques

6.1 Métadonnées

Couvre l'élaboration, l'harmonisation et la normalisation de modèles, structures et cadres de métadonnées dans le contexte du traitement et de la diffusion d'informations statistiques, ainsi que l'harmonisation de la terminologie statistique et des définitions.

6.2 Infrastructure statistique

6.2.1 *Classifications*

Activités relatives à l'élaboration, à la gestion, à la maintenance et à l'harmonisation des classifications utilisées en statistique, dans des domaines particuliers (statistiques économiques, sociales, environnementales et relatives à la gouvernance) et en ce qui concerne la méthodologie et la gestion de la statistique officielle.

6.2.2 *Registres statistiques des entreprises*

Création et tenue de registres statistiques des entreprises.

Sont exclus les sujets suivants :

- Registres des exploitations agricoles (6.2.5) ;
- Recensements des entreprises et des exploitations agricoles (6.3.2).

6.2.3 *Registres de la population*

Création et tenue de registres statistiques de la population, couvrant l'ensemble de la population résidente. Inclut les registres d'état civil.

Sont exclus les sujets suivants :

- Recensements basés sur les registres (6.3.1) ;
- Registres des logements et des bâtiments (6.2.4) ;

- Infrastructure (6.2.4).

6.2.4 *Registres des logements et des bâtiments*

Création et tenue de registres statistiques des bâtiments, des logements et des infrastructures, couvrant tous les bâtiments résidentiels et autres que d'habitation et les éléments d'infrastructure.

6.2.5 *Registres des exploitations agricoles*

Création et tenue de registres des exploitations agricoles.

Sont exclus les sujets suivants :

- Registres statistiques des entreprises (6.2.2) ;
- Recensements des entreprises et des exploitations agricoles (6.3.2).

6.3 Sources de données

Porte sur les différentes méthodes de collecte de données auprès des personnes interrogées et sur les différents types de sources de données au niveau national. Inclut les activités relatives à la communication des données par voie électronique et par Internet qui ne sont pas directement liées à des recensements ou à des enquêtes en particulier. Dans cette catégorie de deuxième rang sont classées uniquement les activités qui ne peuvent pas être affectées à une catégorie de troisième rang.

Est exclu le sujet suivant :

- Méthodes employées par les organisations internationales pour collecter des données auprès des producteurs nationaux (7.7).

6.3.1 *Recensements de la population et de l'habitation*

Couvre les méthodes et l'organisation des recensements de la population et de l'habitation, y compris des recensements fondés sur des registres.

Sont exclus les sujets suivants :

- Création et tenue de registres statistiques de la population (6.2.3) ;
- Collecte et diffusion par des organisations internationales de résultats statistiques nationaux tirés de recensements de la population (1.1 ou autre catégorie pertinente du domaine 1) ;
- Registres d'état civil (6.2.3) ;
- Sources administratives de données sur les personnes produites par le système de sécurité sociale ou tenues pour des groupes de population particuliers, utilisées aux fins d'activités statistiques autres que les recensements de la population et de l'habitation (6.3.5).

6.3.2 *Recensements des entreprises et des exploitations agricoles*

Couvre les méthodes et l'organisation des recensements des entreprises et des exploitations agricoles.

Sont exclus les sujets suivants :

- Création et tenue de registres statistiques des entreprises (6.2.2) ;
- Création et tenue de registres des exploitations agricoles (6.2.5) ;
- Sources administratives sur des sous-ensembles d'exploitations agricoles ou d'entreprises et leurs activités, utilisées aux fins d'activités statistiques autres que les recensements des entreprises et des exploitations agricoles (6.3.5).

6.3.3 *Enquêtes auprès des ménages et des particuliers*

Couvre les méthodes et l'organisation des enquêtes par sondage auprès des ménages et des particuliers, y compris la conception des échantillons, ainsi que des enquêtes internationales où les données sont directement recueillies auprès des ménages, comme l'Étude sur la mesure des niveaux de vie ou l'Enquête sur la santé dans le monde.

6.3.4 *Enquêtes auprès des entreprises et des exploitations agricoles*

Couvre les méthodes et l'organisation des enquêtes auprès des entreprises et des exploitations agricoles, y compris l'échantillonnage, et des enquêtes internationales où les données sont directement recueillies auprès des entreprises.

6.3.5 *Sources administratives*

Porte sur l'adéquation des sources administratives pour la statistique officielle, les problèmes juridiques, organisationnels et conceptuels liés à l'accès aux sources administratives, l'utilisation des registres et d'autres sources administratives dans d'autres contextes que les recensements.

6.3.6 *Science des données*

Porte sur l'utilisation pratique de la combinaison de plusieurs sources de données (y compris de mégadonnées) dans le but de produire des statistiques expérimentales et officielles : problèmes méthodologiques (y compris les préoccupations relatives à la qualité et l'adéquation avec le but poursuivi), problèmes juridiques et autres liés à l'accès aux sources de données.

6.3.7 *Données géospatiales*

Données et informations explicitement associées à une localisation par rapport à la Terre, telles que les données topographiques, la télédétection, la géodésie, l'imagerie satellitaire et les données d'observation de la Terre.

6.4 **Échange et partage de données**

Couvre les questions relatives au partage et à l'échange de données aux stades de la collecte, de l'analyse et de la diffusion, notamment les problèmes liés à l'accès aux données, à la confidentialité et à la protection de la vie privée. Concerne le partage et l'échange de données au niveau national et au niveau international.

Est exclu le sujet suivant :

- Confidentialité et protection contre la divulgation au stade de la diffusion (6.8).

6.5 **Édition de données**

Couvre les questions méthodologiques, organisationnelles et juridiques relatives à l'édition de données au stade de la collecte, y compris le contrôle de la qualité des données, l'imputation des données et l'utilisation de données géoréférencées. Inclut l'harmonisation avec les classifications et autres normes statistiques visant à faciliter l'intégration des données.

6.6 **Analyse des données**

Couvre les méthodes d'analyse de données en statistique officielle à des fins autres que l'édition et la gestion de la qualité, par exemple la correction des variations saisonnières, les méthodes d'élaboration d'indicateurs composites, la détermination des facteurs causaux, l'extrapolation, ou encore l'élaboration de scénarios et de modèles.

Sont exclus les sujets suivants :

- Édition et imputation de données aux fins de contrôle de la qualité des données au stade de la collecte (6.5) ;
- Méthodes de ventilation des données (6.7).

6.7 Désagrégation des données

Couvre les aspects conceptuels et méthodologiques à prendre en considération pour la désagrégation des données. Inclut la méthode d'estimation pour petites zones et l'utilisation de nouvelles sources pour désagréger les données classiques.

6.8 Confidentialité des statistiques et protection contre la divulgation

Couvre les mesures juridiques, organisationnelles et techniques visant à protéger la confidentialité des données statistiques, ainsi que les méthodes permettant de communiquer des microdonnées tout en évitant la divulgation de données personnelles.

6.9 Diffusion et communication des données

Politiques, stratégies, méthodes et techniques de diffusion de données, de conception et d'organisation de bases de données de sortie (entrepôts de données, lacs de données et données virtualisées). Inclut les retours des utilisateurs, la présentation des données et des métadonnées, la diffusion électronique (Internet), les portails de statistiques et les données ouvertes. Inclut les meilleures pratiques en matière de communication avec les médias et de travail des bureaux de presse des organismes nationaux de statistique.

G. Domaine 7 – Questions de stratégie et de gestion

Les catégories de statistiques dans ce domaine sont liées au Modèle générique d'activité des organismes statistiques (GAMSO). La structure actualisée de ce domaine est alignée sur la version précédente de la Classification des activités statistiques et inclut également les activités internationales, ce qui la différencie de celle du GAMSO.

7.1 Cadres institutionnels et principes, rôle et organisation de la statistique officielle

Couvre les activités relatives à l'élaboration, à l'harmonisation et à la révision du cadre institutionnel et des principes de la statistique officielle aux niveaux national et international, notamment les principes fondamentaux de la statistique officielle, les codes de pratique, les aspects organisationnels et juridiques des systèmes statistiques nationaux, le fonctionnement des systèmes statistiques, l'organisation des services de statistique, l'éthique, la valeur et la promotion de la statistique officielle, et le rôle croissant des organismes nationaux de statistique dans un écosystème de données plus large, notamment en tant que gestionnaires des données.

Correspond aux catégories du domaine 1, Stratégie et direction, du GAMSO (notamment 1.1 Définir la vision et 1.2 Administrer et diriger) ainsi qu'à une partie de la catégorie 3.1 relative à la gestion de la législation.

7.2 Coordination statistique nationale

Couvre la coordination au sein des systèmes statistiques nationaux, ainsi que les partenariats stratégiques avec d'autres producteurs de données dans le pays. Couvre les processus d'établissement des programmes statistiques nationaux, notamment la relation avec les utilisateurs et les personnes interrogées.

Correspond à la catégorie 1.3 du GAMSO, Gérer la collaboration et la coopération stratégiques.

Est exclu le sujet suivant :

- Coordination entre les organismes internationaux de statistique (7.7).

7.3 Gestion de la qualité

Couvre les cadres relatifs à la qualité et la mesure de l'efficacité des systèmes et des organismes de statistique : mise au point et administration d'un cadre relatif à la qualité et d'outils visant à assurer la qualité, c'est-à-dire la conformité au cadre relatif à la qualité, lequel devrait prendre en compte la qualité sous les aspects du cadre organisationnel, des

processus et des produits. Comprend les activités relatives aux indicateurs de qualité, aux enquêtes auprès des utilisateurs, aux auto-évaluations, aux examens ou aux vérifications de la qualité, à la certification et à la labellisation des statistiques. La documentation sur la qualité s'entend ici de la documentation établie au niveau de l'organisme et comprend les déclarations et les actions concernant la qualité et les directives à cet égard, telles que les directives relatives au traitement des erreurs et aux révisions.

Correspond à la catégorie 3.10 du GAMS0, Gérer la qualité.

7.4 Gestion des ressources humaines

Couvre la gestion de la performance des employés, le recrutement, la formation professionnelle, la gestion des aptitudes et l'organisation de la relève.

Correspond à la catégorie 3.3 du GAMS0, Gérer les ressources humaines.

7.5 Gestion des technologies de l'information, de l'information et des connaissances

Couvre la coordination et la gestion des technologies de l'information, de l'information et des connaissances. La gestion des technologies de l'information inclut la gestion de la sécurité physique des données et des technologies de l'information, des ressources et des services informatiques et la gestion de l'évolution technologique. La gestion de l'information et des connaissances inclut la propriété ou la garde des dossiers, documents, informations et autres ressources intellectuelles que possède l'organisme, et la gouvernance de la collecte, de l'organisation, du stockage, de la tenue, de la récupération, de la diffusion et de la destruction de l'information. Elle comprend également la tenue à jour des politiques, directives et normes concernant la gestion et la gouvernance de l'information.

Correspond aux catégories 3.4, Gérer les technologies de l'information, et 3.6, Gérer l'information et les connaissances, dans le GAMS0.

Sont exclus les sujets suivants :

- Échange et partage de données (6.4) ;
- Métadonnées (6.1) ;
- Entreposage des données (6.9).

7.6 Gestion des autres ressources

Couvre la gestion des finances, des bâtiments et des locaux ainsi que de toutes les autres ressources non couvertes ailleurs dans la classification. La gestion des finances inclut l'utilisation d'informations financières et comptables pour mesurer, gérer et prévoir l'efficacité et l'efficacité de ses activités, y compris des achats et des contrats. La gestion des bâtiments et des locaux inclut l'entretien des bâtiments et l'affectation des locaux occupés par l'organisme, y compris des bureaux.

Correspond aux catégories 3.2, Gérer les finances, et 3.9, Gérer les bâtiments et les locaux, dans le GAMS0.

7.7 Coordination des statistiques internationales

Couvre la coordination des activités statistiques entre les organismes de statistique internationaux et supranationaux, par exemple les activités de la Commission de statistique de l'ONU, de la Conférence des statisticiens européens et du Comité de coordination des activités de statistique.

7.8 Renforcement des capacités

Couvre les activités générales bilatérales et multilatérales de renforcement des capacités et de coopération technique, y compris la coordination du renforcement des capacités.

Cette catégorie est liée au domaine 2 du GAMS0, Gestion des capacités, mais est plus large. Alors que le GAMS0 se concentre sur une perspective limitée à un organisme de statistique,

cette catégorie couvre principalement l'aide internationale au renforcement des capacités offerte par différents types de donateurs (fonds, pays, organisations internationales, etc.).

Est exclu le sujet suivant :

- Renforcement des capacités dans des domaines particuliers (qui entre dans les catégories correspondantes dans les domaines 1 à 5).

Annexe

Processus et démarche suivis pour actualiser la Classification des activités statistiques

I. Historique

1. La Classification des activités statistiques internationales a été établie en 2005. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens, en sa qualité de propriétaire de cette classification est responsable de la tenir à jour et d'autoriser des révisions au besoin. Il s'agissait à l'origine d'une classification régionale destinée à un usage précis (Base de données des activités statistiques internationales). Avec le temps, elle a été utilisée plus largement, par des organisations internationales et des pays de différentes régions. En février 2020, le Bureau a approuvé la procédure d'actualisation de la Classification visant à inclure de nouveaux domaines des activités statistiques internationales.

II. Processus d'actualisation

2. Comme l'avait demandé le Bureau, les travaux pratiques sur l'actualisation ont été réalisés par une petite équipe spéciale composée de représentants du Canada, de l'Irlande, du Mexique (présidence), de la Nouvelle-Zélande, d'Eurostat, de la Division de statistique de l'ONU et de la CEE¹.

3. L'équipe spéciale a mené une enquête ciblée auprès d'organisations internationales pour obtenir plus d'informations sur la manière dont la Classification des activités statistiques est utilisée et cerner les mises à jour nécessaires. Quatorze organisations ont répondu qu'elles utilisaient la Classification. En outre, des pays l'utilisent aussi actuellement (Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande,) ou envisagent de l'utiliser à l'avenir (Canada). Plusieurs utilisateurs ont adapté la Classification à leurs besoins, soit en sélectionnant un sous-ensemble soit en y ajoutant d'autres éléments.

4. L'enquête a montré que la Classification sert principalement deux objectifs :

a) Organiser les informations sur les manifestations organisées en matière de statistique, le renforcement des capacités, les supports de formation, les publications, les groupes de travail, les documents de référence ou les normes et classifications statistiques ;

b) Organiser les données et les métadonnées (pour définir des domaines thématiques, classer des indicateurs et des produits de données).

5. Les retours des utilisateurs contenaient également des suggestions relatives à la mise à jour de la Classification, notamment :

- Faire des statistiques sur l'environnement un domaine distinct ;
- Ajouter de nouveaux domaines statistiques, par exemple : statistiques sur la gouvernance, statistiques relatives aux changements climatiques, statistiques géospatiales, transition numérique, économie circulaire, science des données (y compris les mégadonnées), intelligence artificielle, échange et partage de données, ventilation, législation, culture statistique ;

¹ Membres de l'équipe spéciale : Franklin Assoumou Ndong (Canada), Ciara Cummins et Don Forde (pendant la dernière phase) (Irlande), Andrea Fernández Conde et Manuel Cuéllar (coprésidents, Mexique), Andrew Hancock (Nouvelle-Zélande), Márta Nagy-Rothengass, Martin Karlberg et Maurizio Capaccioli (Eurostat), Sabine Warschburger (pendant la phase initiale), Ilaria Di Matteo, Zhiyuan Qian et Ivo Havinga (Division de statistique de l'ONU), Tiina Luige, Stela Derivolcov et Martijn Kind (CEE).

- Regrouper certaines activités statistiques (par exemple, faire des statistiques sur les migrations un domaine distinct, fusionner les statistiques et les comptes macroéconomiques) ;
- Fournir plus de conseils sur le classement des contenus pouvant entrer dans plusieurs domaines statistiques (en particulier dans le domaine des statistiques transsectorielles) ;
- Harmoniser avec des normes telles que le Modèle générique du processus de production statistique (GSBPM) et le Modèle générique d'activité des organismes statistiques (GAMSO).

6. Compte tenu de la diversité des utilisateurs et des utilisations, les observations recueillies au cours de la consultation mettaient en avant des approches très différentes en vue d'améliorer la classification, et les membres de l'équipe spéciale avaient eux aussi des points de vue divergents. Il a fallu 15 téléconférences à ce sujet pour rapprocher les points de vue et produire plusieurs versions de la mise à jour.

7. La proposition actuelle d'actualisation de la Classification correspond au consensus auquel l'équipe spéciale est parvenue après avoir analysé et intégré les observations des utilisateurs tout en cherchant à conserver la cohérence de la classification. L'équipe spéciale s'est également efforcée d'harmoniser le plus possible la classification avec les cadres statistiques existants (par exemple, le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, le manuel relatif aux statistiques sur la gouvernance du Groupe de Praia, le Manuel de gestion et d'organisation des systèmes statistiques nationaux).

8. À sa réunion de février 2022, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a examiné le projet de classification actualisée des activités statistiques (version 2.0) et prié le secrétariat de transmettre ce projet à tous les membres de la Conférence pour consultation électronique. Si la consultation donne des résultats positifs, la version 2.0 de la Classification sera présentée à la réunion plénière de 2022 de la Conférence pour approbation. Le Bureau est convenu des étapes suivantes pour que la Classification des activités statistiques devienne une norme mondiale, ce qui impliquerait d'en transférer la responsabilité à la Division de statistique de l'ONU.

III. Principales modifications apportées à la classification par rapport à la version de 2009

9. Pour tenir compte des observations des utilisateurs et de l'évolution des activités statistiques internationales, deux domaines thématiques ont été ajoutés à la classification :

a) Statistiques sur l'environnement (nouveau domaine 3) : domaine harmonisé avec le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (adopté par la Commission de statistique de l'ONU en 2013) et les composants de l'ensemble de statistiques de base de l'environnement (Division de statistique de l'ONU, 2018²), organisé en catégories suivant la structure du Cadre ;

b) Statistiques sur la gouvernance (nouveau domaine 4) : domaine harmonisé avec le manuel relatif aux statistiques sur la gouvernance³ établi par le Groupe de Praia et approuvé par la Commission de statistique de l'ONU en mars 2020, organisé en catégories suivant la structure convenue par le Groupe de Praia.

10. Compte tenu de l'ajout de ces deux domaines, les domaines suivants ont été renumérotés, ce qui porte le nombre total de domaines à sept.

11. Le domaine 5 a été renommé Statistiques transsectorielles (dans la version de 2009 de la Classification, il s'agissait du domaine 3, Statistiques environnementales et statistiques multisectorielles). Il couvre désormais des activités statistiques qui nécessitent de rassembler

² <https://unstats.un.org/unsd/environment/fdes/FDES-2015-supporting-tools/FDES.pdf> ;
<https://unstats.un.org/unsd/envstats/fdes/basicset.cshhtml>.

³ https://unstats.un.org/unsd/statcom/51st-session/documents/Handbook_on_GovernanceStatistics-Draft_for_global_consultation-E.pdf.

des données de différents domaines en vue de répondre aux besoins en données pour définir les actions à mener aux fins du développement, par exemple les objectifs de développement durable ou en matière de réponse aux changements climatiques. Il comprend également des sujets pertinents aux fins de l'élaboration des politiques, tels que le genre et les droits de l'homme, qui devraient être pris en compte dans différents domaines statistiques et sous l'angle desquels les autres sujets peuvent être abordés. Ce domaine répond aussi au besoin croissant de données sur ces sujets, au-delà des statistiques sociales ou économiques.

12. Le domaine 6 a été renommé Infrastructure et méthodes statistiques (dans la version de 2009 de la Classification, il s'agissait du domaine 4, Méthodes de collecte, de traitement, de diffusion et d'analyse des données). L'équipe spéciale entendait l'harmoniser avec le Modèle générique du processus de production statistique (GSBPM), mais a constaté que ce n'était pas pratique pour les utilisations auxquelles la classification était destinée. Le GSBPM est un modèle de processus de production statistique, tandis que la Classification des activités statistiques est une classification à caractère informatif qui est utilisée aux différents stades du processus de production⁴. Pour les utilisations auxquelles la Classification est destinée, l'équipe spéciale a jugé assez utile l'idée d'une « infrastructure statistique commune », tirée du Manuel de gestion et d'organisation des systèmes statistiques nationaux⁵ (approuvé par la Commission de statistique en 2021), car elle englobe expressément les métadonnées, les classifications et les registres.

13. Le domaine 7, « Questions de stratégie et de gestion des statistiques officielles », suit de près le Modèle générique d'activité des organismes statistiques (GAMSO), avec quelques simplifications.

14. Une liste détaillée des modifications proposées par rapport à la version de 2009 de la Classification des activités statistiques figure à l'annexe 2.

IV. Objet et utilisations prévues de la version actualisée de la Classification des activités statistiques

15. La Classification des activités statistiques a pour but de servir à classer les activités statistiques. Selon la définition utilisée dans les travaux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle, on entend par activité statistique une activité de production de statistiques ou une activité qui appuie directement la production de statistiques. Par conséquent, outre la collecte, la production et la diffusion de données, les activités statistiques incluent également la direction, le renforcement des capacités et l'appui institutionnel à la production de statistiques.

16. La classification est hiérarchique et comporte trois niveaux. Le premier niveau se compose de « domaines », qui correspondent aux grands types d'activités statistiques. Le deuxième niveau précise les « activités » dans ces domaines. Le troisième niveau constitue une ventilation plus détaillée qui ne se veut pas exhaustive.

17. La Classification des activités statistiques peut être utilisée à différents niveaux de détail, en fonction des besoins des utilisateurs et des buts. Les utilisateurs peuvent se limiter au deuxième niveau, sans préciser davantage les catégories, ou bien créer leur propre ventilation encore plus détaillée, en ajoutant un quatrième niveau pour certains domaines d'intérêt.

18. Les cinq premiers domaines de la classification couvrent les activités thématiques, qui peuvent aboutir à la production de données. À ce titre, ces domaines peuvent constituer une structure selon laquelle harmoniser et normaliser les sujets ou thèmes ou les rubriques sur les sites Web de diffusion de données des organismes nationaux de statistique et des organisations internationales. Ils permettent également de continuer à utiliser la Classification aux fins d'échange de données et de métadonnées statistiques et de classement

⁴ Par exemple, les manifestations organisées en matière de statistique, les formations ou les groupes d'experts sur les recensements de la population (catégorie 6.3.1 de la Classification) concernent tous les stades d'un recensement ; les classifications statistiques (6.2.1) et les métadonnées (6.1) sont pertinentes à tous les stades du processus de production.

⁵ Voir <https://unstats.un.org/capacity-development/handbook/index.cshtml>.

des indicateurs et des autres produits de données. Le domaine 5 peut servir à classer les collections de données telles que les ensembles d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ou les indicateurs liés au genre.

19. Le domaine 6 sert à classer les activités statistiques liées à l'infrastructure et aux méthodes, et le domaine 7 concerne les questions de stratégie et de gestion des statistiques officielles.

20. La Classification des activités statistiques est principalement utilisée aux fins suivantes :

a) En fonction du processus lié à l'activité statistique, la classification peut servir à classer des manifestations dans le domaine de la statistique, des activités de renforcement des capacités ou des groupes de travail, à l'aide des sept domaines. À cette fin, les domaines 1 à 5 peuvent être utilisés pour classer les travaux méthodologiques visant à élaborer ou réviser des normes, ainsi que les activités relatives à la coopération technique ou à la formation portant sur un sujet particulier ;

b) En fonction du résultat de l'activité statistique, la classification peut servir à classer les données et métadonnées (en particulier les domaines 1 à 5 qui portent sur des sujets particuliers).

21. La Classification des activités statistiques n'est pas conçue pour être mutuellement exclusive. Il s'agit d'une classification analytique. Comme elle n'est pas utilisée dans la production de statistiques, le double comptage ne pose pas de problème. Cela ne contredit pas les lignes directrices relatives aux meilleures pratiques d'élaboration de classifications statistiques internationales⁶. Il arrive qu'un élément puisse être classé dans plusieurs domaines, auquel cas les utilisateurs peuvent décider où le ranger en fonction de leur besoin précis. Les notes explicatives actualisées ont été établies pour aider les utilisateurs à s'y retrouver dans les exclusions et les inclusions.

V. Prochaines étapes

22. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens est actuellement responsable de la Classification des activités statistiques. Il s'agissait à l'origine d'une classification régionale destinée à un usage précis (Base de données des activités statistiques internationales). Avec le temps, elle a été utilisée plus largement, par des organisations internationales et des pays de différentes régions. Par conséquent, l'équipe spéciale recommande qu'à l'issue du processus d'approbation par la Conférence, la Classification des activités statistiques devienne une classification mondiale. Il est conseillé de désigner un point de contact opérationnel qui sera responsable de la mise en œuvre, de la maintenance et du cycle de mise à jour de la Classification et qui pourrait également aider les utilisateurs à s'y retrouver dans la Classification.

23. Les meilleures pratiques en matière d'élaboration de classifications statistiques et de critères pour les classifications statistiques internationales⁷ devraient également être prises en considération pour les prochaines étapes. La Classification des activités statistiques serait intégrée à la famille internationale des classifications statistiques et présentée à la Commission de statistique de l'ONU par l'intermédiaire du Comité d'experts de l'ONU en classifications statistiques internationales, un organe tenu d'approuver la conformité des classifications. La responsabilité de la Classification serait transférée à la Division de statistique de l'ONU.

24. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a examiné le projet de version 2.0 actualisée de la Classification des activités statistiques à sa réunion de février 2022 et est convenu des prochaines étapes pour faire de la Classification une norme mondiale. Dans cette optique, une consultation mondiale est menée parallèlement à celle de la Conférence afin de recueillir d'autres observations et de faire avancer le processus.

⁶ Voir https://unstats.un.org/unsd/classifications/bestpractices/Best_practice_Nov_2013.pdf.

⁷ Voir <https://unstats.un.org/unsd/classifications/bestpractices>.